

## **MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

Le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette siège en séance ordinaire ce 1<sup>er</sup> juin 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

M. Patrick Bousez, Maire  
Mme France Rivet, conseillère  
M. Réjean Fournier, conseiller  
M. Dany Paquet, conseiller  
Mme Tammy Titley, conseillère  
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et les résultats de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier et résolu unanimement :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

### **2020-06-90 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

### **2020-06-91 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme France Rivet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

**2020-06-92 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 4 mai 2020 est adopté à l'unanimité des conseillers.

**2020-06-93 - COMPTE À PAYER**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

|  |                   |
|--|-------------------|
| Comptes payés 5 mai au 31 mai 2020:            | \$ 26, 665.21     |
| Salaire 5 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2020:    | \$ 19, 063.18     |
| Comptes à payer du 1 <sup>er</sup> juin 2020 : | \$195, 106.26     |
| Prélèvement :                                  | \$ 22, 130.66     |
| <br>TOTAL :                                    | <br>\$262, 965.31 |

Céline Chayer  
Directrice générale

**2020-06-94 - NOM POUR LA NOUVELLE RUE SECTEUR PENVILLE BAIE**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme France Rivet et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la nouvelle rue dans le secteur Penville Baie, rue François, car il y a plusieurs rues dans le secteur qui porte un prénom. Ceci facilitera la localisation de la rue.

**2020-06-95 - RÔLE D'ÉVALUATION POUR 2021, 2022 ET 2023**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition des Estimateurs Leroux, Beaudry pour équilibrer le rôle d'évaluation pour 2021, 2022 et 2023 au coût de \$27, 400.00 et que le rôle sera déposé au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**2020-06-96 - CAMP DE JOUR**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler le camp de jour pour l'été 2020 à cause des contraintes humaines, sanitaires, et financières qui sont des facteurs déterminant dans notre décision ainsi que la santé et sécurité des enfants, des familles et du personnel de la municipalité.

**2020-06-97 - BIBLIOTHÈQUE**

La réouverture de la bibliothèque se fera graduellement suivant les consignes gouvernementales.

**2020-06-98 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller Dany Paquet donne avis de motion pour la présentation d'un règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau avec dispense de lecture.

**2020-06-99 - PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

Présentation du projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

**2020-06-100 - INSTALLATION DE NOUVELLES BOITES POSTALES PROJET DE LA CLAIRIÈRE**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme Tammy Titley, et résolu à l'unanimité des conseillers d'installer de nouvelles boîtes postales dans le Projet de la Clairière coin rue des Demoiselles et Route 325.

**2020-06-101 - ENGAGER FIRME D'ÉVALUATION POUR ÉVALUER LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager une firme d'évaluateur pour évaluer nos bâtiments municipaux.

**2020-06-102 - LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des documents à détruire.

**2020-06-103 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Ghyslain Maheu et résolu à l'unanimité des conseiller de faire une demande au programme d'aide financière à la voirie locale pour l'exercice financier 2020-2021 au montant de \$85,000.00 pour divers travaux dans les rues de la municipalité.

**2020-06-104 - DEMANDE DE GENEVIÈVE CÔTÉ POUR DOS D'ÂNE**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par Mme Tammy Titley et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'installation de dos d'âne temporaire sur le chemin du lac.

**2020-06-105 - RÉOUVERTURE DE LA MAIRIE**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la réouverture de la Mairie en date de 3 juin 2020 en suivant les directives gouvernementales et que Mme Sophie Cousineau revienne au travail.

**2020-06-106 - SUBVENTION SENTIER PÉDESTRE**

M. Le Maire informe qu'une aide financière maximale équivalent à 80% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de \$150,000.00 a été accordé par le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur suite à notre demande pour le projet de réaménagement du sentier pédestre.

## **2020-06-107 - DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghyslain Maheu appuyé par M. Dany Paquet

Et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'UN avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 663 chemin Frontière à l'attention de M. Pierre-Luc Paquet ou par courriel à inspecteur@riviere-beaudette.ca, à ce dernier au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure;

**2020-06-108 - VARIA**

M. Le Maire informe qu'il y a une entrave à la piste cyclable Soulanges secteur Coteau du lac entre le chemin St-Emmanuel et la route 201.

**2020-06-109 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :25 heures.

Mme Céline Chayer  
Directrice générale

M. Patrick Bousez  
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.